

Communiqué de presse : Se former sur le bien-être animal

Le Gouvernement s'est engagé en janvier 2020 à la désignation obligatoire d'un référent bien-être animal dans chaque élevage de porcs et de volailles et à la réalisation d'une formation pour ces acteurs, assortis d'une obligation de réaliser un parcours de formation en bien-être animal. VIVEA et Ociapiat, avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, collaborent pour financer et faciliter l'accès à ces formations respectivement aux chefs d'exploitations et salariés.

“ La thématique du Salon International de l'Agriculture 2023 est « Notre quotidien (d'éleveurs), votre avenir (de consommateurs) ». Naturellement, nous avons souhaité aborder le sujet essentiel du bien-être animal : ce que l'on fait pour accompagner le bien-être de nos animaux et de nos éleveurs. ”

Marianne DUTOIT, Présidente de VIVEA

VIVEA a organisé une conférence sur cette thématique au Salon International de l'Agriculture. Dominique, éleveur de porcs dans le Finistère, Yannick, éleveur de volailles dans le Pays de la Loire, partenaires et formateurs ont pu partager leur expérience et témoigner sur leurs différentes motivations et interrogations.

“ Le métier d'éleveur évolue énormément, d'où la nécessité de se former. Grâce à la formation sur le bien-être animal, j'ai enrichi mes pratiques. La bientraitance animale est indispensable pour la santé des animaux. ”

Éleveur de porcs ayant suivi une formation dispensée par [Porc Armor Evolution](#)

“ Ce qui est intéressant dans la formation, c'est de poser des mots sur ce que l'on voit au quotidien et d'orienter nos actions. Mon souhait est de former mes salariés au bien-être animal et de partager mes connaissances. ”

Éleveur de volailles ayant suivi une formation dispensée par la [Chambre régionale d'Agriculture des Pays de la Loire](#)

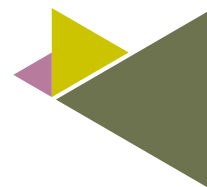
Renforcer ses connaissances au bien-être animal par la formation professionnelle pour les éleveurs de porcs et de volailles. VIVEA encourage les prestataires de formation à se positionner sur cette thématique pour stimuler cette offre et proposer la possibilité de se former au plus grand nombre.

“ Le parcours de formation du référent Bien-être animal est le fruit d'une réflexion collective riche et complémentaire. Il se veut accessible et adapté aux besoins des éleveurs et de leurs salariés désignés référents en Bien-être animal. ”

Benoît BONAIMÉ, Directeur général de la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche

VIVEA a labellisé plus de 1337 formations Bien-être animal depuis le 1^{er} janvier 2022, soit plus de 7 600 stagiaires formés. VIVEA participe activement au développement et au financement de l'offre de formation qui accompagne les chefs d'entreprise. Le bien-être animal est identifié depuis plusieurs années comme une priorité du Plan stratégique 2021-2026 de VIVEA.

Communiqué de presse : Se former sur le bien-être animal



À propos de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant, habilité par arrêté ministériel le 30 novembre 2001. Il développe leurs compétences en proposant une offre de services adaptée à leur projet.

VIVEA est un fonds mutualisé mis en place par la profession agricole créé par convention entre les 4 syndicats représentatifs : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Jeunes agriculteurs (JA), Confédération paysanne et Coordination rurale ; et 2 organisations agricoles à vocation générale : l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA).

Missions de VIVEA

Nous développons l'accès à la formation et les compétences des chefs d'entreprise agricole en :

- > Mutualisant les contributions formation des chefs d'entreprise agricole.
- > Finançant les formations.
- > Anticipant et analysant les besoins en compétences.
- > Développant et assurant une offre de services de qualité.
- > Mobilisant les cofinancements nationaux et européens.

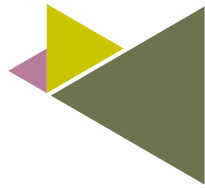
Chiffres clés de VIVEA

Avec plus de 529 000 chefs d'entreprise agricole, conjoints collaborateurs, aide-familiaux et cotisants de solidarité, VIVEA accompagne et finance chaque année près de 150 000 personnes pour près de 2 millions d'heures de formation.

- 650 élus
- 34 comités régionaux et territoriaux
- 1 700 prestataires de formation référencés
- 70 collaborateurs

Contact

VIVEA : service communication - 01 56 33 29 01 - communication@vivea.fr



Communiqué de presse : Se former sur le bien-être animal

[A propos d'Ocapiat](#)

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'OPCO couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les Caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

[Chiffres clés d'Ocapiat 2021 diffusés en octobre 2022](#)

Avec plus de 185 000 entreprises représentant 1,28 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 873 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- 2 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non-salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

[Contact](#)

OCAPIAT : direction de la communication – 07 81 97 58 21 - presse@ocapiat.fr